

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSSIAM iSTOXX™ EUROPE MINIMUM VARIANCE NR (2C(EUR) ISIN: LU0811899946), un compartiment de la SICAV OSSIAM LUX

Société de gestion: NGAM S.A., société du groupe Natixis
 Gestionnaire Financier: Ossiam, société du groupe Natixis

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement:

Le fonds OSSIAM iSTOXX™ EUROPE MINIMUM VARIANCE NR (ci-après «le Fonds») vise à répliquer, hors frais et dépenses, la performance de l'indice iSTOXX™ Europe Minimum Variance Index Net Return, mesurée par son cours de clôture.

L'iSTOXX™ Europe Minimum Variance Index Net Return («l'Indice», ISIN: CH0124001543) est un indice de capitalisation (réinvestissement des dividendes nets) calculé et publié par STOXX («le Fournisseur d'Indice») et initié par Ossiam. Il est exprimé en euros (EUR). Pour une description détaillée de l'Indice, voir la section «Description de l'Indice» du Prospectus.

L'indice iSTOXX™ Europe Minimum Variance reflète la performance d'un échantillon dynamique des 300 actions les plus liquides de l'indice STOXX™ Europe 600 («l'Indice de base»), qui reflète quant à lui la performance de 600 grandes entreprises opérant dans les principaux secteurs européens, dans 18 pays d'Europe. Les composantes de l'Indice sont sélectionnées chaque mois et pondérées en fonction d'un processus d'optimisation appliqué par le Fournisseur d'Indice. Pour cette raison, les expositions de l'Indice aux secteurs et aux sociétés diffèrent de celles de l'Indice de base.

Politique d'investissement:

Afin de réaliser son objectif d'investissement, le Fonds utilise principalement des swaps sur indices dans le but de s'exposer à l'Indice par le biais d'une réplification synthétique. Dans cette optique, le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs dont la performance est échangée contre celle de l'Indice, par l'intermédiaire d'un contrat de swap conclu avec une contrepartie de swap. Cette méthode engendre un risque de contrepartie, comme défini à la section «Profil de risque et de rendement» ci-dessous. En conséquence, la valeur d'inventaire nette par action du Fonds augmente (ou diminue) en fonction des variations de l'Indice. La contrepartie de swap doit être un établissement financier de premier ordre spécialisé dans ce type d'opération.

Le Fonds peut conclure de multiples contrats de swap, auprès de contreparties ayant les mêmes caractéristiques susmentionnées.

Le Fonds peut également investir dans la totalité ou une partie des actions incluses dans l'Indice.

Le Fonds peut, dans le respect des intérêts de ses Actionnaires, passer, partiellement ou totalement, de l'une à l'autre des politiques d'investissement ci-dessus (réplication synthétique ou physique).

Dans le cadre des deux stratégies de réplification, le Fonds doit en permanence investir au moins 75% de ses actifs en titres de participation ou droits émis par des sociétés dont le siège social est sis dans l'Espace économique européen, à l'exception du Liechtenstein.

En outre, à titre accessoire, le Fonds peut utiliser d'autres instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement et effectuer des opérations de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que des opérations de pension, comme indiqué dans la section «Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales» du Prospectus.

La Devise de Référence du Fonds est l'euro (EUR).

Seuls les investisseurs approuvés (par le biais de leur intermédiaire habituel) et les participants agréés peuvent obtenir la souscription et le rachat des actions 2C(EUR), lors de tout jour de transaction au Luxembourg. Veuillez contacter votre intermédiaire financier pour des informations complémentaires. La Classe d'Actions 2C(EUR) étant une classe de capitalisation, les revenus tirés du Fonds sont réinvestis. Veuillez lire le Prospectus pour de plus amples renseignements.

Recommandation: ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de moins de cinq ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement généralement inférieur Rendement généralement supérieur

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Le Fonds se classe dans la 5^e catégorie de l'indicateur synthétique de risque et de rendement, qui repose sur des données historiques. En raison de son exposition aux marchés d'actions, le Fonds peut subir une volatilité significative, que son classement dans l'indicateur susmentionné reflète.

Les données historiques ne sont pas nécessairement une indication fiable des données futures. La catégorie de risque susmentionnée n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps. Le capital du Fonds n'est pas garanti et sa valeur n'est pas protégée. La catégorie la moins risquée n'est pas totalement exempte de risque.

Risques spécifiques

Risques indiciels –

La valeur des Actions du Fonds est liée à celle de l'Indice, qui peut augmenter ou diminuer. En conséquence, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la valeur de leurs placements peut augmenter ou diminuer. En outre, il est impossible de garantir que la méthodologie sous-jacente de l'Indice permettra de dégager un rendement supérieur à celui de toute autre stratégie d'investissement comparable ou que les investisseurs récupéreront leur investissement initial.

Risque lié aux instruments dérivés et aux contreparties –

Le Fonds effectuant des opérations de swap, il s'expose potentiellement au risque de contrepartie et d'émetteur. En cas d'insolvabilité ou de défaillance de la contrepartie ou de l'émetteur, le Fonds peut subir une perte.

La valeur des opérations de swap peut varier en fonction de facteurs divers, incluant (sans s'y limiter) le niveau de l'Indice, les taux d'intérêt et la liquidité du marché des actions.

Veuillez lire le Prospectus complet pour de plus amples renseignements sur les risques.

Frais inhérents au Fonds

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais par Classe d'Actions - Classe d'Actions 2C(EUR)

Frais ponctuels facturés avant ou après l'investissement

| | |
|-----------------|--|
| Frais d'entrée | Commission de vente maximale |
| | 3,00% |
| Frais de sortie | Commission de réplification maximale sur les souscriptions |
| | 1,00% |
| | Commission de rachat maximale |
| | 3,00% |
| | Commission de réplification maximale sur les rachats |
| | 1,00 % |

Ces chiffres sont le pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur avant qu'ils ne soient investis, ou du produit du rachat des placements avant qu'il ne soit versé.

Frais prélevés par le Fonds sur une période d'un an

| | |
|------------------------------|--------------|
| Frais courants: | 0,45% par an |
| Ratio des frais totaux (TER) | |

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances:

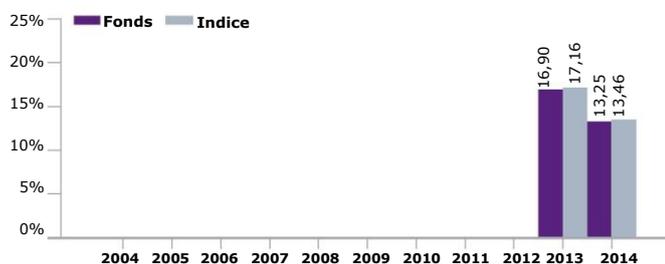
| | |
|----------------------------|-------|
| Commission de performance: | Néant |
|----------------------------|-------|

Les **frais d'entrée** et de **sortie** indiqués sont des chiffres maximum. Dans certains cas, l'investisseur paie moins – pour en savoir plus, consultez votre conseiller financier. * Une taxe supplémentaire pouvant aller jusqu'à 2,00% peut être imposée à tout investisseur pratiquant un négoce excessif ou effectuant des activités de *market timing*.

Concernant les **frais courants**, le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2014. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus de ce montant les frais de transaction du portefeuille, hormis les frais d'entrée ou de sortie payés par la SICAV lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour de plus amples renseignements concernant les frais, veuillez lire les chapitres «Charges et dépenses» et «Souscription, transfert, conversion et rachat d'Actions» du prospectus du Fonds, qui est disponible aux adresses www.ossiam.com et ngam.natixis.com/france.

Performances passées



La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future.

Ce diagramme illustre la performance de la Classe d'Actions 2C(EUR), dans sa devise de cotation, nette des frais courants et hors droits d'entrée et de sortie.

Date de création du Fonds: 21 juin 2011.

Informations pratiques

Dépositaire et Agent administrateur du Fonds:

State Street Bank Luxembourg
49, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Société de gestion:

NGAM S.A.
2, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg

Heure limite de réception des ordres: 15h00 (heure du Luxembourg)

Des informations relatives au portefeuille du Fonds sont fournies dans les rapports annuels et semestriels du Fonds.

Des informations complémentaires concernant la SICAV et le Fonds (dont la version anglaise du prospectus complet, des rapports et des comptes de la SICAV dans son ensemble), ainsi que la procédure d'échange d'Actions d'un compartiment à un autre compartiment, sont disponibles gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société de gestion ou du Dépositaire et Agent administrateur. Le prix par Action du Fonds peut être obtenu à l'adresse www.ossiam.com ou au siège social de la Société de gestion ou de l'Agent administrateur.

Les actifs et passifs de chaque compartiment étant séparés, les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un compartiment donné sont limités aux actifs de ce compartiment, sauf stipulation contraire dans les documents constitutifs de la SICAV.

Le Fonds peut être assujéti à un régime fiscal spécifique au Luxembourg, ce qui, selon votre pays de résidence, peut avoir un impact sur votre investissement. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre conseiller.

Informations complémentaires

| Classe d'Actions | ISIN | Types d'investisseurs | Devise | Souscription minimum | Rachat minimum | Participation minimum | Politique de dividendes | TER |
|------------------|--------------|-----------------------------|--------|----------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|-------|
| 2C(EUR) | LU0811899946 | Tous types d'investisseurs* | Euro | 10 000 000 EUR** | 10 000 000 EUR** | 1 000 000 EUR** | Capitalisation | 0,45% |

* Souscriptions sur le marché primaire uniquement pour les investisseurs approuvés.

** Le conseil d'administration de la SICAV et la Société de gestion peuvent, à leur discrétion, annuler ou modifier les conditions de souscription minimum, de rachat minimum ou de participation minimum.

La responsabilité de NGAM S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

NGAM S.A. est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour à la date de publication, le 19 février 2015.